



SI des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) (Siren : 200080380)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Courchapon
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	19/03/2018
Date d'effet	19/03/2018

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Thierry DECOSTERD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	3 Rue du Val de l'Ognon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25170 Courchapon
Téléphone	03 81 58 26 26
Fax	03 81 58 26 84
Courriel	contact@valdelognon.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	34 834
Densité moyenne	78,51

## Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 7 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
39	Dampierre (200087203)	1 349
39	Louvatange (213903024)	105
39	Pagney (213904022)	369
39	Romain (213904642)	225
39	Rouffange (213904691)	118
39	Taxenne (213905276)	124
39	Vitreux (213905813)	265

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
70	CC du Val Marnaysien (200041887)	CC
70	CC Val de Gray (200036549)	CC
25	CU Grand Besançon Métropole (242500361)	CU

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Il exerce, à titre obligatoire, l'alimentation en eau potable qui comprend notamment : -les études, la construction et la gestion de la production, du traitement, de l'adduction, du stockage et de la distribution de l'eau potable pour les collectivités adhérentes, -une action de conseil auprès des membres, conseils liés au fonctionnement du réseau d'eau potable. La défense incendie relève de la compétence et de la responsabilité des communes ou EPCI. Néanmoins, dans la mesure où les besoins pour la défense incendie peuvent être satisfaits par les infrastructures du syndicat, le réseau peut supporter l'installation de matériel de défense incendie après accord du syndicat et sur demande des communes ou EPCI. Le financement du service est assuré par les usagers, suivant les dispositions rég. en vigueur. Participat° des mbres limitées à : -extens° des réseaux de distribut° néc. à l'urbanisat° des lotissements ou de zones d'aménagmnt; - tvx expressément demandés par les communes; -tvx liés à la défense incendie publique.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Il assure, pou rle cpte des communes ou EPCI qui le lui ont confié, l'assainissement coll. qui recouvre la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et comprend notamment: -Etudes, construct° et gest° des équipmnts (réseaux, postes, station,...) de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. - Act° de conseil auprès des membres liées au fonctionnement du serv. ass. coll. Financement assuré par les usagers. Participat° des membres limitées à : -Extens° réseaux de collecte néc. à l'urbanisat° des lotissements ou de zones d'aménagmnt; - Tvx expressément demandés par les communes. Les communes du Jura ont transféré l'assainissement à la CC JURA NORD (qui n'envisage pas de prendre l'eau).</i></p>

A la carte : La compétence a été conservée par : Vitreux, Romain, Rouffange, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, CC Val de Gray, Pagney, Taxenne, Louvatange

#### - Assainissement non collectif

*Il exerce, à titre optionnel, l'assainissement non collectif, qui consiste en le contrôle des systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le pré traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. Le contrôle porte sur la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations ainsi que leur bon fonctionnement. Le SIEVO met en place un service permettant d'assurer à la demande des usagers, l'entretien des installations d'assainissement non collectif, se limitant à la vidange des fosses, des bacs à graisses et le nettoyage des préfiltres. Sont exclus tous les éléments électromécaniques. Les communes du Jura ont transféré l'assainissement à la CC JURA NORD (qui n'envisage pas de prendre l'eau).*

A la carte : La compétence a été conservée par : Vitreux, CC Val de Gray, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Romain, Pagney, Taxenne, Rouffange, Louvatange

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)